

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

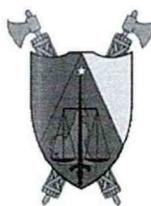
Paix – Travail – Patrie

REGION DE L'ADAMAOUA

SERVICES DU GOUVERNEUR

STRUCTURE INTERNE DE GESTION

ADMINISTRATIVE DES MARCHES PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

ADAMAOUA REGION

GOVERNOR'S OFFICE

INTERNAL STRUCTURE OF ADMINISTRATIVE

MANAGEMENT OF PUBLIC CONTRACTS

**DOSSIER D'AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE
COTATION N° 007 /ACDC/H/SDG/SIGAMP/CRPM/ 2025 DU
29 AVR 2025 POUR L'ACQUISITION DES EQUIPEMENTS DE LUTTE
CONTRE LES GLOSSINES A LA MISSION SPECIALE D'ERADICATION DES
GLOSSINES (MSEG) A NGAOUNDERE**

Financement : Budget d'Investissement Public du MINEPIA, Exercice 2025.

1- Objet

Le Gouverneur de la Région de l'Adamaoua, Autorité Contractante, lance pour le compte du Chef de Mission de la Mission Spéciale d'Eradication des Glossines, Maître d'Ouvrage Délégué, un Avis de demande de cotation pour l'acquisition en équipements de lutte contre les glossines à la Mission Spéciale d'Eradication des Glossines à Ngaoundéré.

2- Consistance de la fourniture

La présente consultation consiste en l'acquisition du matériel de lutte contre les glossines ainsi qu'il suit :

N°	Description	Quantités
1	Ecran bicolore (Bleu/Noir/Bleu)	2046
2	<i>Livestock fence</i>	25
3	Piège <i>Vavoua</i> avec armature, cône et cage de capture	30
4	Piège <i>NZI</i> avec armature, cône et cage de capture	30
5	Piège biconique avec armature, cône et cage de capture	30
6	Tenue de travail (jaquettes floquées et pantalons)	50
7	Botte toilee en caoutchouc	100
8	Masque de protection respiratoire FFP3	100
9	Lunette de protection	40
10	Gant de protection chimique	40
11	Casquette floquées MSEG	40
12	Polo floqués MSEG	40
13	Manteaux de pluie	40

• Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans la DC ou offre uniquement en copies ; Toute offre incomplète conformément aux prescriptions la DC sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces de la DC, entraînera le rejet pur et simple des offres sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

12. Critères d'évaluations

Les critères d'évaluation sont de deux types : les critères éliminatoires et les critères essentiels. Un critère ne peut être à la fois éliminatoire et essentiel. Ces critères ont pour objet d'identifier et de rejeter les offres incomplètes ou non conformes pour l'essentiel aux conditions fixées dans la Demande de Cotation relatives notamment à la recevabilité des pièces administratives, à la conformité de l'offre technique aux spécifications techniques et à la qualification des soumissionnaires

13.1-Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation selon les critères essentiels. Ils ne doivent pas faire l'objet de notation. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de la cotation du soumissionnaire.

Il s'agit notamment :

- a- de la non-production dans un délai de 48h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente autre que la caution de soumission;
- b- de l'absence du cautionnement de soumission ;
- c- des fausses déclarations, les manœuvres frauduleuses ou la falsification de pièces ;
- d- de L'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon de l'exécution d'une prestation au cours des trois dernières années ;
- e- non-respect du format de fichier des offres pour la soumission en ligne ;
- f- de la non-conformité aux spécifications techniques majeures de la fourniture;
- g. de l'absence d'un prix unitaire quantifié dans les offres ;
- h- de la non-conformité du mode de soumission ;
- i- de la déclaration sur l'honneur du soumissionnaire.

13. Délai prévisionnel d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage Délégué pour la réalisation des prestations objet de la présente Demande de Cotation est de 60 jours. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

14. Attribution

L'autorité Contractante attribuera la lettre commande au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l'offre est évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les remises proposées.

15. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs Cotations pendant 60 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des Cotations.

16. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables dans les services du Gouverneur de la région de l'Adamaoua (Secrétariat particulier, téléphone : 222 25 17 75), ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm> ou tous autres moyens de communication électronique indiqué.

17. Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

3. Participation et origine

La participation à la présente Demande de Cotation est ouverte aux entreprises de droit camerounais installées sur le Territoire National.

Par le présent Avis, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations **authentiques** qui permettront de retenir celle pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de son dossier.

4. Financement

Les prestations, objet du présent avis, sont financées par Budget d'Investissement Public (BIP) du Ministère de l'Elevage des Pêches et des Industries Animales, exercice 2025, pour un coût estimatif de vingt millions (**20 000 000**) francs CFA TTC. Ligne : 59 31 055 01 531023 524419

5. Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cette Demande de Cotation est la soumission en ligne uniquement.

6. Consultation du Dossier de demande de cotation

Dès publication du présent avis, le Dossier de demande de cotation peut être consulté, aux heures ouvrables, dans les services du Gouverneur de la région de l'Adamaoua (Secrétariat Particulier des Services du Gouverneur de la Région de l'Adamaoua).

Il peut également être consulté en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchesppublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm> sur le site internet de l'ARMP (www.armp.cm) ou sur tout autre moyen de communication électronique indiqué par le Maître d'Ouvrage.

7. Acquisition du Dossier de demande de cotation

La version physique du Dossier de Demande de Cotation peut être obtenue aux heures ouvrables, dans les services du Gouverneur de la région de l'Adamaoua (Secrétariat particulier), dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de **cinquante mille (50 000) francs CFA**, payable à la Trésorerie Générale de Ngaoundéré.

Il est également possible d'obtenir la version électronique du dossier de Demande de Cotation (DC) par téléchargement gratuit sur les plateformes COLEPS ou PRIDESOFT disponibles aux adresses sus indiquées pour la version électronique. Toutefois, la soumission en ligne est conditionnée par le paiement des frais d'achat du dossier de Demande de Cotation DC.

8. Cout prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de vingt millions (**20 000 000**) francs CFA TTC.

9. Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaines des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 10 du DDC dont le montant s'élève à quatre cents mille (**400 000**) FCFA; il est au plus égal à 2% du coût prévisionnel toutes taxes comprises (TTC) de la Lettre commande conformément à l'Arrêté en vigueur et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission timbrée assorti du récépissé de consignation (CEDEC) délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission

produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable. La caution de soumission devra être accompagné du recepicé de consignation délivrée par la CEDEC d'un mont de 400 000 (quatre cent mille) FCFA, et est valable 30jours au-delà de la date initiale de validité des offres.

Remise des offres

Chaque offre est rédigée en français ou en anglais.

Pour la soumission en ligne, les offres devront être transmises par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS au plus tard le ~~28 MAI 2025~~ date limite de réception des cotations à 13 heures, heure limite. Une copie de sauvegarde des offres enregistrées sur clé USB ou CD/DVD devra être transmise sous pli scellé avec l'indication claire et lisible « copie de sauvegarde », en plus de la mention ci-dessus dans les délais impartis.

Avis de Demande de Cotation N° 007/ACDC/H/SDG/SIGAMP/CRPM/ 2025 du 29 AVR 2025
pour l'acquisition des équipements de lutte contre les glossines a la Mission Spéciale d'Eradication des Glossines (MSEG) a Ngaoundéré « A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

- Nb Taille et format des fichiers

Pour la soumission en ligne, les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes :

- 5 MO pour l'Offre Administrative ;
- 15 MO pour l'Offre Technique ;
- 5 MO pour l'Offre Financière.

Les formats acceptés sont les suivants :

- Format PDF pour les documents textuels ;
- JPEG pour les images.

Le candidat veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre.

10. Ouverture des plis

~~28 MAI 2025 à 14 heures~~

L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le à heures par la Commission Régionale de Passation des Marchés Publics de l'Adamaoua dans la salle de des réunions des Services du Gouverneur de la Région de l'Adamaoua à ~~14~~..... heures.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de la Cotation. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de Cotation. En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heures accordées par la Commission, l'offre sera rejetée. L'ouverture de la séance de dépouillement doit se faire au plus tard une heure après celle limite de réception des cotations fixée dans le Dossier de Demande de Cotation.

11. Recevabilité des offres

Les pièces administratives, les techniques et les offres financières doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous pli scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- Les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;
- Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- Les plis non-conformes au mode de soumission.
- les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes, tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargé des Marchés Publics (MINMAP) SMS ou appel aux numéros suivants : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48, et la Cellule de Lutte Contre la Corruption du MO/MD et de l'ARMP.

Ngaoundéré, le 29 AVR 2025

Le Gouverneur de la Région de l'Adamaoua,
(Autorité Contractante)

Ampliation :

- MINMAP/DGMAS
- PRESIDENT CRPM (Pour infos)
- ARMP/AD (Pour publication au JDM)
- SOPECAM (pour publication et archivage)
- DRMAP/SMAS
- AFFICHAGE/CHRONOS

